Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 10 décembre 2025 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Marie-Claude Labelle, administratrice et conseillère de la municipalité de Lac-Saguay;
Madame Francine Létourneau, présidente et mairesse de la municipalité de Nominingue;
Madame Vicki Émard, vice-présidente et mairesse de la municipalité de Labelle;
Monsieur Michel Richard, administratrice et maire de la municipalité de La Minerve;
Monsieur Guy Gauthier, administrateur et conseiller de la municipalité de L'Ascension;
Monsieur Emrick Vienneau, administrateur et conseiller de la ville de Rivière-Rouge;
Monsieur Simon Laplante, administrateur et maire de la municipalité de La Macaza.

Sont également présents :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame Francine Létourneau, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 10 décembre 2025 est ouverte à 17h45.

2.

2025.12.053 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1- Ouverture de la séance ordinaire

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Nomination à la présidence

4- Nomination à la vice-présidence

5- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2025

6- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2025

7- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de septembre, octobre et novembre 2025

8- Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2026

9- Adoption de la grille salariale pour l'année 2026

10- Résultat de l'appel d'offres 2025-01 - Achats de camions 10 roues neufs, équipés de bennes à ordure avec chargement latéral

11- Déneigement de la cour du garage

12- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 434 000 $ qui sera réalisé le 9 février 2026

13- Deuxième modification des prévisions budgétaires 2025

14- Entente intermunicipale avec le complexe environnemental de la Rouge pour la fourniture de service de transport général

15- Tarification pour la collecte et le transport des poches de styromousse

16- Achat d'un camion tracteur usagé

17- Achat d'une remorque usagée équipée d'un plancher mobile

18- Tarification pour du transport de broyage

19- Achat d'une soudeuse

20- Période de questions

21- Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

2025.12.054 **NOMINATION À LA PRÉSIDENCE**

CONSIDÉRANT QUE la régie doit nommer un président ou une présidente parmi ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la présidence est actuellement vacant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Simon Laplante

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE nommer madame Francine Létourneau à titre de présidente de la régie de collecte environnementale de la Rouge pour un mandat débutant immédiatement et se terminant le 31 décembre 2029.

ADOPTÉE

4.

2025.12.055 **NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENCE**

CONSIDÉRANT QUE la régie doit nommer un vice-président ou une vice-présidente parmi ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la vice-présidence arrivera à échéance à la fin de l'année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emrick Vienneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE nommer madame Vicki Émard à titre de vice-présidente de la régie de collecte environnementale de la Rouge pour un mandat débutant le 1er janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2029.

ADOPTÉE

5.

2025.12.056 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2025 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2025 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

6.

2025.12.057 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2025 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Vicki Émard

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2025 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

7.

2025.12.058 **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de septembre, octobre et novembre 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de septembre, octobre et novembre 2025 suivante :

Comptes	Sept-25	Oct-25	Nov-25	Total
André Séguin			381.28 $	381.28 $
Astus inc.	183.96 $	183.96 $	183.96 $	551.88 $
Bell Canada	63.18 $	63.18 $	63.18 $	189.54 $
Banque Royal du Canada	5 011.59 $	5 011.59 $		10 023.18 $
Broderie Expert			1 899.95 $	1 899.95 $
Bureautique des Trois Vallées	158.39 $	155.39 $	161.37 $	475.15 $
Camion Freightliner Mont-Laurier	4 637.17 $	13 605.72 $	5 500.62 $	23 743.51 $
CLR Exel Radio	562.81 $	562.81 $	562.81 $	1 688.43 $
CER	36 499.68 $			36 499.68 $
Crédit Ford	1 027.55 $	1 027.55 $	1 027.55 $	3 082.65 $
Deloupe	2 884.28 $			2 884.28 $
Dépanneur l'Essentiel	197.98 $	330.02 $	364.26 $	892.26 $
Filgo Énergie	53.96 $			53.96 $
Sauriol Excavation inc.	5 734.38 $			5 734.38 $
Labrie	9 531.35 $	1 220.72 $	9 769.82 $	20 521.89 $
Harnois Énergie	4 868.80 $	3 666.20 $	4 455.97 $	12 990.97 $
La Capitale	2 391.93 $	2 391.93 $	2 391.93 $	7 175.79 $
Municipalité de Labelle		2 459.38 $		2 459.38 $
Municipalité de L'Ascension		1 989.93 $		1 989.93 $
Municipalité de La Conception		5 629.81 $		5 629.81 $
Municipalité de La Macaza		5 740.78 $		5 740.78 $
Municipalité de La Minerve		3 186.79 $		3 186.79 $
Municipalité de Nominingue		918.43 $		918.43 $
Pétrole Pagé	22 339.29 $	33 690.49 $	22 561.54 $	78 591.32 $
Pièces d'auto Léon Grenier	635.27 $			635.27 $
Pièces d'auto Rivière-Rouge	5 529.92 $	2 647.29 $	4 047.03 $	12 224.24 $
Remorquage 117 inc.	1 437.19 $			1 437.19 $
RITL	1 202.50 $	925.00 $	1 665.00 $	3 792.50 $
Ressorts d'auto Prudhomme	1 760.15 $	5 190.65 $	3 741.99 $	10 692.79 $
Salaires et remises gouvernementales	56 687.66 $	55 463.85 $	49 179.41 $	161 330.92 $
Sébastien Gordon			480.00 $	480.00 $
Services de paie Desjardins	207.91 $	203.33 $	201.00 $	612.24 $
Uniroc	5 551.07 $	5 513.46 $	5 915.33 $	16 979.86 $
Ville de Rivière-Rouge		1 547.32 $		1 547.32 $
Villemaire Pneus et Mécanique	5 840.96 $	4 337.06 $		10 178.02 $
Visa	1 105.81 $	259.21 $	1 628.47 $	2 993.49 $
Total	**176 104.74 $**	**157 921.85 $**	**116 182.47 $**	**450 209.06 $**

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

8.

2025.12.059 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 597 du code municipal, le conseil d'administration d'une régie se réunit aux époques qu'il détermine par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Labelle

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2026, lesquels se tiendront au siège social de la Régie, aux dates et aux heures suivantes :

Le 18 février 2026 à 17 h 00;

Le 8 avril 2026 à 17 h 00;

Le 17 juin 2026 à 17 h 00;

Le 16 septembre 2026 à 17 h 00;

Le 18 novembre 2026 à 17 h 00.

ADOPTÉE

9.

2025.12.060 **ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 de la politique de gestion des ressources humaines, le conseil d'administration de la Régie doit adopter annuellement une grille salariale.

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation du Québec est actuellement de 3.3 % pour les 12 derniers mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Vicki Émard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la grille salariale suivante, correspondant à une augmentation de 3.3%, soit mise en vigueur à partir du 1er janvier 2026.

Grille salariale 2026

		Chauffeur	Majoration Coordonnateur	Mécanicien	Aide-chauffeur
Échelons	1	28.18 $	4.90 $	30.65 $	25.73 $
	2	28.46 $	4.95 $	30.96 $	25.99 $
	3	28.75 $	5.00 $	31.27 $	26.25 $
	4	29.04 $	5.05 $	31.58 $	26.51 $
	5	29.33 $	5.10 $	31.90 $	26.78 $
	6	29.62 $	5.15 $	32.22 $	27.04 $
	7	29.92 $	5.20 $	32.54 $	27.31 $
	8	30.21 $	5.25 $	32.86 $	27.59 $

ADOPTÉE

10.

2025.12.061 **<u>RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ACHAT DE CAMIONS 10 ROUES NEUFS, ÉQUIPÉS DE BENNES À ORDURE AVEC CHARGEMENT LATÉRAL</u>**

CONSIDÉRANT les offres conformes reçues :

Groupe environnemental Labrie

4 camions porteurs avec benne à ordure selon le devis

2 120 598.90$, incluant les taxes;

Garanties supplémentaires 5 ans ou 320 000 km pour les camions porteurs

25 984.35$, incluant les taxes, pour les moteurs et les échappements;

8 048.25$, incluant les taxes, pour les transmissions;

41 995.00 $ pour les châssis et les structures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'achat de camions 10 roues neufs, équipés de bennes à ordure avec chargement latéral à Groupe environnemental Labrie pour un montant de 2 120 598.90$, incluant les taxes applicables.

D'acheter une garantie supplémentaire de 5 ans ou 320 000 km sur le moteur, l'échappement, la transmission, des camions porteurs pour un montant supplémentaire de 34 032.60$, incluant les taxes.

La Régie ne prendra pas la garantie supplémentaire pour le châssis et la structure des camions porteurs.

ET d'en approuver le paiement selon les modalités de l'appel d'offres 2025-01.

CET octroi de contrat d'achat étant conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt relatif au financement de ces équipements.

ADOPTÉE

11.

2025.12.062 **DÉNEIGEMENT DE LA COUR DU GARAGE DE LABELLE**

CONSIDÉRANT l'octroi du déneigement de la cour du garage du 11301 route 117 à Labelle à 9077-2146 Québec Inc (Gaston et Martin Sauriol excavation) par la résolution 2024.11.065

CONSIDÉRANT le service de qualité offert lors de l'hiver 2024-2025;

CONSIDÉRANT l'offre de prix compétitif reçu pour 2025-2026 de 11 468.76$, incluant les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Laplante

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de 9077-2146 Québec Inc (Gaston et Martin Sauriol excavation) pour le déneigement du garage situé au 11301 route 117 à Labelle pour l'hiver 2025-2026.

D'autoriser le paiement d'un montant de 11 468.76$, incluant les taxes, pour ce service.

ADOPTÉE

12.

2025.12.063 **<u>RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 434 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 FÉVRIER 2026</u>**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie de collecte environnementale de la Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 434 000 $ qui sera réalisé le 9 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	**Pour un montant de $**
016-2025	434 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 016-2025, la Régie de collecte environnementale de la Rouge souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emrick Vienneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 février 2026;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 février et le 9 août de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	**47 200 $**	
2028.	**49 000 $**	
2029.	**51 000 $**	
2030.	**53 000 $**	
2031.	**55 100 $**	**(à payer en 2031)**
2031.	**178 700 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 016-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

13.

2025.12.064 **DEUXIÈMES MODIFICATIONS DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT la signature d'un addenda à l'entente avec ÉEQ transférant la gestion des écocentres au CER;

CONSIDÉRANT le prix moyen du diésel plus bas que prévu et les coûts d'entretien et de réparation plus élevée que prévus;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications n'ont pas d'impact sur les quotes-parts des membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Richard

Et résolu à l'unanimité

D'adopter les modifications suivantes au budget 2025 :

N° de compte	**REVENUS**	
01 232 21 002	Transport de matières recyclables	-15 000 $
01 234 48 010	Entente ÉEQ	-10 000 $

	DÉPENSES	
02 450 00 141	Salaire régulier collecte	-10 000 $
02 450 00 631	Diésel collecte	-27 250 $
02 450 00 643	Petits outils collecte	8 000 $
02 450 00 649	Achat de bacs collecte	19 000 $
02 450 10 141	Salaire régulier ent. et rép. Collecte	3 500 $
02 450 10 222	Remises Qc ent. et rép. Collecte	1 300 $
02 450 10 232	Remises Féd. ent. et rép. Collecte	300 $
02 450 10 525	Entretien et réparation collecte	15 000 $
02 452 00 141	Salaire régulier ÉEQ 100%	10 000 $
02 452 00 232	Remises fédérales ÉEQ 100%	150 $
02 452 20 141	Salaires régulier transport	5 000 $

ADOPTÉE

Monsieur Simon Laplante quitte la séance.

14.

2025.12.065 **<u>ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT GÉNÉRAL</u>**

CONSIDÉRANT QUE le CER a des besoins en transport général;

CONSIDÉRANT QUE la RCER possède des équipements de transport;

CONSIDÉRANT QUE la RCER est disposée à offrir des services de transport général requis par le CER;

CONSIDÉRANT QUE l'optimisation des services en régie avantage toutes les municipalités membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Labelle

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE conclure une entente intermunicipale visant la fourniture de service de transport général avec le complexe environnemental de la Rouge.

Et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la régie de collecte environnementale de la Rouge ladite entente.

ADOPTÉE

15.

2025.12.066 **TARIFICATION POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES POCHES DE STYROMOUSSE**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale visant la fourniture de services de transport général intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge;

CONSIDÉRANT que selon l'article de 4 de cette entente, la tarification est fixée annuellement par objet par la RCER.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Vicki Émard

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER la tarification suivante pour les services de collecte et de transport des poches de styromousse :

708.75 $ par voyage du complexe environnemental vers Éco-Captation de Prévost pour le transport par semi-remorque fermée;

150 $ de l'heure pour tout autre service de transport requis par le complexe environnemental avec la semi-remorque fermée.

100 $ de l'heure pour la collecte et le transport avec une camionnette et une remorque fermée de 22 mètres cubes.

Cette tarification est applicable pour l'année 2026 et rétroactivement à partir du 1er octobre 2025.

ADOPTÉE

16.

2025.12.067 **ACHAT D'UN CAMION TRACTEUR USAGÉ**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente de partenariat conclue avec ÉEQ la Régie doit fournir le transport des matières recyclables vers un centre de tri;

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède actuellement un seul camion et une seule semi-remorque pour offrir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire acquérir un équipement usagé pouvant servir de remplacement en cas de bris;

CONSIDÉRANT également l'entente intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge pour la fourniture de transport général;

CONSIDÉRANT les avantages opérationnels d'avoir deux équipements complets de transport;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles réservés aux transports;

CONSIDÉRANT les équipements disponibles sur le marché.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acheter un camion tracteur de marque Westernstar 2014 de Charette Excavation inc. de Rivière-Rouge pour un montant de 57 487.50 $, incluant les taxes.

D'affecter le montant net de l'achat au fonds réservé aux transports.

D'autoriser le directeur général à signer toute la documentation requise aux fins de cette transaction.

ADOPTÉE

17.

2025.12.068 **ACHAT D'UNE REMORQUE USAGÉE ÉQUIPÉE D'UN PLANCHER MOBILE**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente de partenariat conclue avec ÉEQ la Régie doit fournir le transport des matières recyclables vers un centre de tri;

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède actuellement un seul camion et une seule semi-remorque pour offrir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire acquérir un équipement usagé pouvant servir de remplacement en cas de bris;

CONSIDÉRANT également l'entente intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge pour la fourniture de transport général;

CONSIDÉRANT les avantages opérationnels d'avoir deux équipements complets de transport;

CONSIDÉRANT la disponibilité de fonds au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT les équipements disponibles sur le marché.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emrick Vienneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acheter une remorque à plancher mobile de marque Manac 2016 de Charette Excavation inc. de Rivière-Rouge pour un montant de 80 482.50 $, incluant les taxes.

D'emprunter le montant net de l'achat au fonds de roulement avec une période de remboursement de 5 ans débutant en 2026.

D'autoriser le directeur général à signer toute la documentation requise aux fins de cette transaction.

ADOPTÉE

18.

2025.12.069 **<u>TARIFICATION POUR LE TRANSPORT DE BROYAGE À PARTIR DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE VERS LA COMPAGNIE KRUGER DE BROMPTON</u>**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale visant la fourniture de services de transport général intervenue avec le complexe environnemental de la Rouge;

CONSIDÉRANT que selon l'article de 4 de cette entente, la tarification est fixée annuellement par objet par la RCER;

CONSIDÉRANT QUE le CER a des besoins en transport de broyage vers la compagnie Kruger de Brompton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER la tarification suivante pour les services de transport de broyage vers la compagnie Kruger de Brompton :

Le taux de base par voyage, du complexe environnemental vers la compagnie Kruger de Brompton avec camion et remorque avec plancher mobile, sera de 1 595 $ pour un prix moyen mensuel du diésel de 1.75$;

Le taux par voyage sera ajusté mensuellement en fonction du prix moyen du diésel à la pompe, incluant les taxes, pour la période de référence et selon la formule suivante :

*1 595 $ x (1+ (prix mensuel moyen-1.75 $)*0.255)*

Tous les autres services de transport général requis par le complexe environnemental avec une semi-remorque à plancher mobile seront facturés à 175 $ de l'heure.

Cette tarification est applicable pour l'année 2026.

ADOPTÉE

Monsieur Simon Laplante se joint de nouveau à la séance.

19.

2025.12.070 **ACHAT D'UNE SOUDEUSE**

CONSIDÉRANT les besoins croissants de réparation nécessitant des travaux de soudure;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

NAPA Rivière-Rouge 8 575.45 $, incluant les taxes;

Pièces d'auto Léon Grenier 7 703.33 $, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Labelle

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'acheter une soudeuse de Pièces d'auto Léon Grenier pour un montant de 7 703.33 $, incluant les taxes, selon l'offre reçue.

D'affecter cette dépense au poste « petits outils, entretien et réparation »

ADOPTÉE

17.

2025.12.071 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par madame Vicki Émard

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 10 décembre 2025 soit levée à 18h04.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE	LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
_____	_____
Madame Francine Létourneau	Monsieur André Séguin